

Transports exceptionnels

Dossier technique n° 7 - Pièces à joindre à une demande d'autorisation individuelle

Définitions :

| | |
|-----------------------------------|---|
| convoi : | véhicule isolé ou ensemble routier |
| famille de convois : | convois dont le ou les véhicules les constituant sont définis (ex: tr / sr) |
| type de convoi : | convois appartenant à une famille de convois et pour lesquels le nombre d'essieux est précisé (ex tr2 / sr3) |
| config. ensemble routier : | peut regrouper plusieurs convois d'un même type pour lesquels les caractéristiques des véhicules les constituant sont voisines, celles-ci correspondant aux mêmes charges maximales par essieu définies à l'annexe 3 de l'arrêté TE : règles de charges. Par ailleurs, leur répartition longitudinale des charges doit être conforme. |

Transport de marchandises

| Type de demande d'autorisation individuelle ou d'avis | 1ère catégorie avec charges conformes | 2ème catégorie avec charges conformes | | 3ème catégorie avec charges conformes | | toute catégorie avec charges non conformes |
|---|---------------------------------------|---|---|---|---|--|
| | Toutes demandes | Toutes demandes masse totale roulante ≤ 48 000 kg | Toutes demandes masse totale roulante > 48 000 kg | Toutes demandes masse totale roulante ≤ 48 000 kg | Toutes demandes masse totale roulante > 48 000 kg | Toutes demandes |
| Fiches véhicules | non | non | oui | non | oui | oui |
| Fiches d'ensemble routier | non | non | oui | non | oui | oui |
| Justificatif de commande | non | non | non | non | non | non |

Charges conformes :

- 1^{ère} et 2^{ème} catégories : charges par essieu et répartition longitudinale conformes,
- 3^{ème} catégorie : charges par essieu conformes.

Dans une demande d'autorisation individuelle, les limites sont les suivantes :

- une famille de convoi
- 3 types de convoi dont les nombres totaux des essieux ne peuvent excéder, si le convoi de référence à n essieux : n-1 et n+1
- 4 configurations d'ensembles routiers pour chacun des types de convoi.

Ces limites correspondent à 12 fiches d'ensembles routiers et les fiches véhicules correspondantes.

La configuration la plus défavorable pour chacun des types de convois portera le n°1.

Circulation d'engins automoteurs

| Type de demande d'autorisation individuelle ou d'avis | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} catégorie | | 3 ^{ème} catégorie |
|---|----------------------------|---|---|----------------------------|
| | toutes demandes | toutes demandes masse totale roulante ≤ 48 000 kg | toutes demandes masse totale roulante > 48 000 kg | toutes demandes |
| fiches véhicules | oui | oui | oui | oui |
| justificatif de commande | non | | | |

Le nombre de fiches véhicules est limité à douze et la configuration la plus défavorable servira à l'établissement de l'autorisation.